Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Publié le
ID : 074-217403088-20230314-D2023_03_15-DE

COMMUNE DE VINZIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 13 Présents : 8 Pouvoir(s) : 2

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée à 19h23), M. Laurent ROHART, Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL

Absent(s) excusé(s) : Mme Héléna BRACHET, Mme Fabienne CHANEL, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Héléna BRACHET à M. André VAGNAIR, Mme Fabienne CHANEL à M. Gérard CHANEL

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

OBJET DELIBERATION N° 2023-03-15

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – M57 PRINCIPAL 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et décisions modificatives de l'exercice s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Trésoriers accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état actif, l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2022 et après en avoir délibéré

Considérant que Mme ESTER, responsable de la trésorerie d'Évian a bien géré les finances de la Commune de l'exercice 2022 ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, par

0 CONTRE 0 ABSTENTION 10 POUR

DÉCLARE que le compte de gestion M57 principal dressé, pour l'exercice 2022, par la Trésorière citée ci-dessus, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte de gestion M57 principal sans aucune réserve.

MAIRIE DE VINZIER (Haute-Savoie)

Le Maire

Le secrétaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Reçu en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de la commune le :
20 mars 2023

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte